

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 23 novembre 2021 à Vailly

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine</u> :	TROMBERT Fabien, CASTEX Margaux, DUPIEUX Gilbert et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets</u> :	VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>St Jean d'Aulps</u> :	VERMANT Rebecca et COTTET Sophie
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et VUATTOUX Rémy
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

Procurations :

MARULLAZ Aube (Morzine) à DUPIEUX Gilbert (Morzine)
BUET Manuelle (Morzine) à CASTEX Margaux (Morzine)
VOIRIN Pierre (Morzine) à TROMBERT Fabien (Morzine)
MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand) à TROMBERT Fabien (Morzine)
TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) à VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux)

Délégués excusés :

MARULLAZ Aube (Morzine), BUET Manuelle (Morzine), VOIRIN Pierre (Morzine), MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand) et TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot)

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), BOYAT Sylvie (DS Seytroux) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), VINCENTI Sabine (chargée de mission Petite enfance)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 17 novembre 2021

1- Approbation des PV de séance des réunions des 19 et 26 octobre 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux de séance des réunions des 19 et 26 octobre 2021.

2- Déchets : demande de subvention de l'association La R'Mize

Mme LIEVRE de l'association La R'Mize présente aux membres du conseil communautaire l'état d'avancement du projet de ressourcerie (*voir diaporama ci-joint*).

En tant que membre du conseil d'administration de l'association « Pôle Ressourcerie du Chablais », la CCHC prend part au projet depuis son émergence et participe au travail de création de la première ressourcerie du Chablais basée sur une collecte en déchetterie pour un traitement de 300 tonnes d'objets collectés par an.

Suite à une première phase d'étude et de mise en œuvre d'une étude de faisabilité, l'association a consolidé son modèle économique et sociale et s'engage aujourd'hui vers sa concrétisation. Porteuse d'un atelier et chantier d'insertion, elle porte un projet économiquement viable mais surtout socialement et environnementalement impactant et pertinent.

Thonon Agglomération a réalisé l'acquisition d'un bâtiment 22 route Impériale à Anthy qu'elle cède par bail emphytéotique à l'association afin qu'elle implante son activité sur 1500 m² répartis sur 2 étages. L'association est en charge de l'aménagement intérieur des lieux pour le rendre fonctionnel. Le budget d'investissement est de 1,2 M€ pour assurer le lancement de l'activité. Ce budget est couvert par du financement privé (prêts bancaires) ainsi que des subventions publiques. L'objectif est une ouverture mi-2022. L'association sollicite la CCHC pour soutenir le projet dans sa phase d'investissement sur 2022 pour un montant de 10 000 €.

Les collectes d'objets débuteront sur 3 déchetteries du Bas-Chablais (Douvaine, Thonon et Lugrin). Le Haut-Chablais n'étant pas couvert par les collectes dans la première phase du projet, l'association ne sollicitera pas d'aide au fonctionnement de la CCHC. Cependant, le projet bénéficiera également aux citoyens du Haut-Chablais qui pourront se rendre sur le centre dédié au réemploi dans lequel ils auront accès à des produits bon marché et à toute la programmation au sein du tiers-lieu.

Emmanuel REY aimerait savoir si la CCPEVA et Thonon Agglo participent déjà au projet. Mme LIEVRE précise que Thonon Agglo verse une subvention annuelle qui vient couvrir le montant du loyer annuel et que la CCPEVA participe au fonctionnement de la structure (tarif à l'habitant).

Maryse GREMAT se demande si la collecte se fera uniquement dans les déchèteries. Mme LIEVRE lui indique que c'est effectivement le cas car il y a déjà un gros potentiel au niveau du gisement et que le service fonctionnera avec 9 contrats d'insertion, ce qui ne sera déjà pas facile à gérer. Elle précise que l'association travaille en lien étroit avec l'Atelier René et Chablais Insertion qui gère ce genre de problématique.

Yannick TRABICHET aimerait savoir si l'Atelier René va conserver son local. Mme LIEVRE précise que oui et que la ressourcerie viendra en complément. Il sera donc toujours possible de déposer des produits dans les bennes spécifiques de l'Atelier René.

Jean-Claude MORAND souligne que c'est un beau projet pour le territoire. Toutefois, compte tenu de l'éloignement géographique du Haut-Chablais, il ne trouverait pas logique de faire rouler des camions pour venir récupérer les déchets de nos déchèteries. Il est cependant tout à fait pour jouer la solidarité et soutenir ce projet. Mme LIEVRE souligne que des évolutions sont à venir et qu'il pourrait très bien être envisagé de regrouper les collectes. Jean-Claude MORAND précise qu'il serait risqué de stocker vu les effractions régulières que nous rencontrons déjà dans les déchèteries de la CCHC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide le principe d'une subvention de 10 000 € en 2022.

3- Petite enfance

3.1 Approbation de la Convention Territoriale Globale

Sabine VINCENTI rappelle qu'en février 2021, la Communauté de Communes du Haut-Chablais a validé l'idée de s'engager dans une Convention territoriale globale (Ctg) avec la CAF et présente aux membres du conseil communautaire les grandes lignes de cette Ctg (*voir diaporama ci-joint*).

La Ctg prend la suite du Contrat Enfance Jeunesse qui arrivera à échéance le 31 décembre prochain. C'est un projet au service de la population qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions menées. Elle permettra de mettre en synergie les différents acteurs qui œuvrent dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et du cadre de vie ou encore de l'accès aux droits.

Le projet de territoire Petite Enfance, déjà présenté en octobre, constitue le chapitre « Petite enfance et Parentalité », compétence directe de la CCHC. Il s'agit de la 1ère Ctg pour le Haut-Chablais et elle sera signée pour 4 ans. Les communes membres de la CCHC sont toutes invitées à co-signer la Ctg, en particulier lorsqu'elles avaient, dans la période écoulée, conclu avec la Caf un Contrat enfance jeunesse (Cej) comme la commune de Morzine. Pour les communes n'ayant pas signé de Cej auparavant, co-signer la CTG offre la possibilité de prendre part au développement du territoire et être soutenu par la Caf 74.

Jean-Claude MORAND se demande si les montants des aides de la CAF ne vont pas baisser avec ce nouveau dispositif. Sabine VINCENTI souligne que la CAF s'est engagée à ce qu'il n'y ait pas de décote sur le territoire. En revanche, elle précise que les crèches ne devront pas voir ces aides comme des aides supplémentaires car les subventions de la CCHC seront moindre.

Yannick TRABICHET, concernant l'enjeu présenté de relancer les CCAS, rappelle que beaucoup de CCAS ont disparu comptablement des budgets des communes et ont été intégrés dans les BP. Il s'agit là simplement d'une suppression administrative et budgétaire mais les communes continuent néanmoins de travailler en matière d'action sociale. Elle n'est pas pour relancer les CCAS si l'objectif est de les recréer administrativement. Sabine VINCENTI souligne que l'idée n'est pas de les recréer mais bien de revaloriser l'action des communes.

Maryse GRENAT aimerait savoir si en signant le contrat, on peut espérer recevoir des aides spécifiques de la CAF. Sabine VINCENTI précise que plus on inscrit d'actions opérationnelles, plus on aura de chance d'avoir des aides sur des projets qui seront priorisés.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les dispositions présentées (diagnostic, enjeux et objectifs partagés, pistes d'actions) et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la Ctg 2022-2025.

3.2 Crèche de La Baume : demande de subvention à l'AERC

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la CCHC, en partenariat avec la PMI et la commune de La Baume, souhaite porter un projet expérimental de désimperméabilisation et revégétalisation de la cour de la crèche pour une meilleure prise en compte de la gestion des eaux pluviales. Ce projet permettrait d'être cohérent avec le PLUi et d'anticiper l'application de l'OAP thématique « Adaptation au changement climatique » qui préconise notamment la désimperméabilisation des sols. De plus, la cour est vétuste et vaste pour 10 enfants. Cet aménagement permettrait donc également de repenser le projet pédagogique pour améliorer l'accueil des enfants. Il précise que l'opération est financée par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70% avec un coût plafond de 100€/m². Le coût estimatif est de 32 000 € HT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour de la crèche de La Baume et sollicite l'Agence de l'Eau RMC pour une subvention au taux le plus élevé possible.

3.3 Pôle petite enfance Vailly : passation d'une convention avec le SIVU du Val d'Hermone

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de passer une convention entre la CCHC et le SIVU du Val d'Hermone pour la répartition des charges d'entretien entre l'école maternelle intercommunale et la crèche. Les clés de répartition actées lors de l'élaboration du projet sont les suivantes :

- Entretien des parties extérieures communes : CCHC 50 % - SIVU 50 %
- Contrôle et maintenance des équipements : CCHC 74 % (332 m²) - SIVU 26 % (117 m²)
- Fluides et énergie : au réel (électricité, eau et réseau de chaleur)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

4- Vie politique

Du fait de la démission de José CRAYSTON, conseiller délégué en charge des sentiers et des bâtiments, plusieurs postes sont désormais vacants et doivent être réattribués. Le Bureau propose de remplacer le poste actuel de conseiller délégué par deux nouveaux postes :

- un poste de conseiller délégué en charge des sentiers,
- un poste de conseiller délégué en charge des bâtiments.

L'indemnité actuelle serait divisée en deux afin de ne pas dépasser l'enveloppe réglementaire.

4.1 Election d'un nouveau membre du bureau communautaire

Stéphane PUGIN-BRON invite les membres du conseil communautaire à désigner un remplaçant à José CRAYSTON, membre du Bureau, par une élection au scrutin uninominal à 3 tours. Rémy VUATTOUX se porte candidat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), désigne Rémy VUATTOUX en tant que membre du bureau communautaire, en remplacement de José CRAYSTON.

4.2 Modification des indemnités de fonctions des élus

Suite à la démission de José CRAYSTON, le Bureau a proposé de remplacer le poste actuel de conseiller délégué par deux nouveaux postes :

- un poste de conseiller délégué en charge des sentiers pour Jean-François MENOUD,
- un poste de conseiller délégué en charge des bâtiments pour Philippe VINET.

Stéphane PUGIN-BRON précise que cette désignation se fait par arrêté du Président et n'est donc pas soumise au vote. Par contre, le conseil communautaire doit délibérer pour modifier les indemnités de fonctions des conseillers délégués pour les passer de 13,65% à 6,82% de l'indice brut terminal.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer à 6,85 % de l'indice brut terminal le taux des indemnités de fonction des 2 conseillers communautaires qui bénéficieront d'une délégation d'attributions du Président.

4.3 Désignation d'un nouveau représentant de la CCHC au SIAC

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que l'élection des représentants dans les syndicats doit normalement se faire selon le principe de l'élection uninominal à trois tours à bulletin secret. A titre dérogatoire, l'article 10 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 permet aux organes délibérants des EPCI de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein des syndicats intercommunaux. Il est proposé au conseil d'approuver l'élection à main levée des représentants de la CCHC au SIAC et au SYANE.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de procéder à mainlevée.

Le conseil communautaire ayant déjà décidé, par délibération du 28 juillet 2020, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations des représentants de la CCHC au sein des syndicats mixtes dont elle est membre, la délibération qui vient d'être prise n'est pas nécessaire et n'a donc pas été formalisée.

Suite à la démission de Monsieur José CRAYSTON, Stéphane PUGIN-BRON propose de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire par vote à main levée. Sophie COTTET, actuellement délégué suppléante, se porte candidate. Emmanuel REY est quant à lui candidat aux fonctions de délégué suppléant.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (Rebecca VERMANT et Sophie COTTET s'abstiennent), désigne Sophie COTTET en tant que délégué titulaire, en remplacement de José CRAYSTON, et Emmanuel REY en tant que délégué suppléant, en remplacement de Sophie COTTET.

4.4 Désignation d'un nouveau représentant de la CCHC au comité syndical du SYANE et à la commission consultative paritaire de l'énergie de la Haute-Savoie

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Philippe VINET pour représenter la CCHC au comité syndical du SYANE ainsi qu'à la commission consultative paritaire de l'énergie de la Haute-Savoie.

Cette désignation n'aurait pas dû être à l'ordre du jour car la CCHC n'est pas membre du SYANE et n'a donc pas de représentant à désigner pour son comité syndical. Quant à la commission consultative paritaire de l'énergie de la Haute-Savoie, Michel MUFFAT a déjà été désigné par délibération du 8 décembre 2020. La délibération qui vient d'être prise n'a donc pas été formalisée.

5- Personnel

5.1 Agriculture / Natura 2000 : création d'un emploi de technicien principal de 2ème classe

Marion CAZENAVE ayant réussi son concours de technicien principal de 2ème classe, Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer l'emploi correspondant afin de pourvoir la nommer sur ce grade.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer un emploi de chargé de mission Agriculture / Nature 2000 sur le grade de technicien principal de 2ème classe.

5.2 Urbanisme : création d'un emploi non permanent d'instructeur

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le contrat d'Élodie GAZULL arrive à son terme le 30 novembre 2021. Il propose de créer un nouveau emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité afin de pouvoir la recruter à nouveau en CDD du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

5.3 Secrétariat itinérant : création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que, du fait du congé maternité de la secrétaire itinérante actuelle qui sera probablement suivi d'un congé parental, le Bureau propose de recruter une personne en CDD du 10 janvier 2022 au 31 août 2022. Pour ce faire, un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité doit être créé.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer cet emploi.

5.4 Musées de Bellevaux : création d'un emploi non permanent de médiateur culturel pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la médiatrice en poste est actuellement suspendue du fait de sa volonté de ne pas présenter un passe sanitaire alors que son poste le lui oblige. Les agents du DDVA ne pouvant plus assurer à compter de mi-décembre son remplacement, il fait part de la nécessité de la remplacer provisoirement en créant un emploi non permanent à temps non complet (18 heures par semaine) du 6 décembre 2021 au 30 juin 2022. Un premier contrat sera signé du 6 décembre 2021 au 31 janvier 2022. La suite dépendra du retour ou non de la médiatrice en poste.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

6- Tourisme

6.1 OTAdL - désignation d'un nouveau représentant de la CCHC au Comité de Direction

Suite à la démission de José CRAYSTON, Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de le remplacer au comité de direction de l'Office de Tourisme des Alpes du Léman (OTAdL). Rémy VUATTOUX se porte candidat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Rémy VUATTOUX en tant que membre élu du Comité de Direction de l'Office de Tourisme des Alpes du Léman, en remplacement de José CRAYSON.

6.2 OTVA : approbation du BP 2022 et vote de la participation 2022

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que, conformément à la réglementation, le budget d'un EPIC doit être validé par la collectivité qui en est le support dans un délai d'un mois après son adoption par l'organe délibérant de l'EPIC, sachant que l'absence de délibération de la collectivité vaut approbation du budget. Le comité de direction de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps

(OTVA) ayant adopté son budget primitif 2022 le 10 novembre 2021, la CCHC a jusqu'au 9 décembre 2021 pour approuver ce budget et la subvention qui y est liée, sachant que la participation de la CCHC a été de 415 000 € en 2021 et que le même montant est demandé pour 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (Rebecca VERMANT s'abstient), approuve le budget primitif 2022 de l'OTVA tel qu'il lui a été présenté et décide de lui verser, pour 2022, une participation de 415 000 euros.

7- Economie

7.1 Pépinière DELTA : passation d'une nouvelle convention 2022-2024

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 17 décembre 2019 par laquelle le conseil communautaire avait décidé de participer au fonctionnement de la pépinière d'entreprises DELTA pour la période du 1er janvier 2020 au 30 septembre 2022. Il précise qu'une convention pluriannuel d'objectifs ainsi qu'une convention interpartenariale avaient été signées avec l'Agence Economique du Chablais et propose, à la demande de l'AEC et afin de revenir en année civile complète, de mettre fin par anticipation à ces 2 conventions et d'en passer des nouvelles pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024. Il souligne que la subvention de la CCHC est estimée à 8 500 € en 2022, 10 400 € en 2023 et 10 600 € en 2024 (contre 9 400 € en 2021) et précise que le Bureau du 29 octobre a donné un avis favorable.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, confirme la participation de la CCHC au fonctionnement de la pépinière d'entreprises DELTA pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 et autorise Monsieur le Président à signer les 2 nouvelles conventions.

Christophe MUTILLOD tient à souligner que malgré cette participation symbolique de la CCHC, la pépinière accueille des entreprises du Haut-Chablais.

7.2 CRIC : passation d'une nouvelle convention 2022-2024

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCHC soutient financièrement, depuis fin 2019, le Centre de Ressources et d'Innovation en Chablais (CRIC) par une subvention annuelle de 2 500 €. Le CRIC a vocation à permettre aux entreprises d'accélérer la résolution de questions techniques et technologiques par le partage de moyens matériels, le partage d'expériences, l'apport de compétences. Ses objectifs sont :

- de développer un réseau inter-entreprises local pour encourager l'innovation et augmenter l'attractivité du territoire autour de technologies de pointe,
- de créer des collaborations entre les acteurs économiques du Chablais pour inciter les transferts de compétences et démocratiser l'accès à l'innovation,
- de créer une vitrine et le premier centre d'innovation en s'appuyant sur les expertises du territoire et ainsi promouvoir le développement de start up.

Il souligne que la convention actuelle arrive à échéance au 31 décembre 2021 et que l'AEC propose une nouvelle convention 2022/2024 pour poursuivre l'action. Pour la convention à venir, compte tenu de la fin de la subvention CPER (de l'ordre de 35 000€/an), l'augmentation de la part de subvention d'équilibre double. Aussi, il est demandé à la CCHC si elle souhaite contribuer :

- selon la répartition de la clé du SIAC (attention montant soumis à TVA à 20%) pour 6 400 € HT (7 700 € TTC)
- ou sur la base d'une contribution à nouveau forfaitaire de 5 000 € (montant non soumis à TVA)

Il précise que le bureau communautaire du 29 octobre s'est prononcé pour une contribution forfaitaire annuelle de 5 000 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de participer au financement du CRIC à hauteur de 5 000 € par an sur la période de 2022 à 2024 et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec l'AEC.

8- Terrain de football de Bellevaux : présentation et approbation du projet de réfection des vestiaires

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que, suite à la réunion du 19 octobre, il a été demandé au maître d'œuvre d'étudier un phasage du projet. La commission « équipements sportifs » du 16 novembre a étudié cette nouvelle proposition qui abouti au tableau de coût suivant :

	Aménagement RDC avec toiture bacs acier	Aménagement RDC avec toiture terrasse étanchée végétalisée	Construction étage	Construction étage avec avant toits réduits
Lots architecturaux	228 000,00 €	223 000,00 €	165 000,00 €	151 000,00 €
Lots Techniques	89 000,00 €	89 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Total H.T.	317 000,00 €	312 000,00 €	185 000,00 €	171 000,00 €
T.V.A. 20%	63 400,00 €	62 400,00 €	37 000,00 €	34 200,00 €
Total T.T.C	380 400,00 €	374 400,00 €	222 000,00 €	205 200,00 €

Pour rappel, le coût d'une réalisation en une seule phase est estimé à 452 000 € HT. L'aménagement intérieur du bâtiment (comptoir/bar, bancs et patères) est estimé à 19 000 € HT.

La commission, après étude des différentes possibilités, préconise la réalisation du bâtiment dans son intégralité en une seule phase. Le Bureau du 19 novembre se positionnera sur le sujet après avoir entendu les arguments du président du FC Brevon, qui sera présent lors de ce Bureau.

Jean-Louis VUAGNOUX souligne qu'une réflexion est en cours au niveau de la commune afin d'améliorer l'accès au site via la passerelle actuelle. Il précise qu'une étude de modernisation du pont devrait être lancée prochainement et que la commune pourrait prendre à sa charge les travaux d'accès.

Monsieur le Président demande à ce que la commune délibère rapidement sur ce projet d'accès. Jean-Louis VUAGNOUX souligne que ce sera fait que les crédits correspondant seront inscrits au BP 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de réfection des vestiaires qui lui a été présenté.

9- Finances

9.1 DETR 2022

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que les dossiers de demande de financement au titre de la DETR 2022 sont à déposer avant le 26 novembre 2021. Il souligne qu'une priorité sera accordée aux projets dont les travaux seront prêts à démarrer dans le courant de l'année 2022. Le taux de base est de 20 % mais pourra être réévalué de 10 ou 20 % si le projet répond à des critères de la stratégie Eau-Air-Sol. Compte-tenu des opérations prioritaires retenues par le Préfet de la Haute-Savoie, Monsieur le Président propose de prioriser les demandes suivantes pour la CCHC :

- reconstruction des vestiaires du terrain de football de Bellevaux : 545 000 € HT
- création de logements pour les saisonniers à Saint Jean d'Aulps – phase 2 : 800 000 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces 2 projets et sollicite Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 20 % des coûts estimés.

9.2 CDAS 2022 – Reconstruction des vestiaires du terrain de football de Bellevaux

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que les conseillers départementaux du canton de Thonon ont organisé le 9 novembre une réunion de travail sur le thème des CDAS 2021 (bilan) et CDAS 2022 (prévisions). En 2021, la CCHC a bénéficié d'une aide de 2 520 € pour la pose de pare-ballons à Reyvroz et de 40 000 € pour la rénovation des vestiaires de Bellevaux (sur une dépense subventionnable de 80 000 € HT). Le projet de modernisation des vestiaires ne débutant qu'en 2022, Patricia MAHUT a souligné la possibilité de déposer un nouveau dossier sur le CDAS 2022 afin de compléter le financement départemental. Il est donc proposé de faire une nouvelle demande pour un montant de 100 000 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite Monsieur le Président du Département de la Haute-Savoie pour l'attribution d'une subvention de 100 000 € au titre du CDAS 2022.

9.3 Reconstruction des vestiaires du terrain de football de Bellevaux – Demande d'aide directe à la Région Auvergne Rhône-Alpes

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le projet de reconstruction des vestiaires du terrain de football de Bellevaux est éligible à une ligne directe de la Région Auvergne Rhône-Alpes et propose donc de déposer un dossier pour ces travaux estimés à 545 000 € HT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite Monsieur le Président de la Région pour l'attribution d'une subvention de 30 % du coût du projet.

9.4 Reconstruction des vestiaires du terrain de football de Bellevaux – Demande de subvention à la Fédération Française de Football

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le projet de reconstruction des vestiaires du terrain de football de Bellevaux est éligible à une subvention de la Fédération Française de Football.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite Monsieur le Président de la FFF pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible.

9.5 Voirie : versement de fonds de concours par les communes de Seytroux et Essert-Romand

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la commune de Seytroux souhaite verser à la CCHC un fonds de concours de 30 000 € pour des travaux de voirie (9 200 € en fonctionnement et 20 800 € en investissement). Il ajoute que la commune d'Essert-Romand souhaite quant à elle verser un fonds de concours de 39 200 € (7 200 € en fonctionnement et 32 000 € en investissement).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ces fonds de concours.

10- Transport : convention avec la Région pour les BAB et Brev'Bus – hiver 21/22 et été 22

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que les navettes Balad'Aulps Bus et Brev'Bus mises en place chaque hiver et chaque été bénéficient d'un financement de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Conformément à la convention de coopération signée le 13 juillet 2021, la Région et CCHC financent à part égale les services Balad'Aulps Bus (264 009,98 € HT par an) et Brev'Bus (30 355,33 € HT par an), montants estimatifs selon le service fait, soit une aide régionale de 147 182,65 € HT.

Estimatif	Aide Balad'aulps	Aide Brev'bus	TOTAL
2021/2022	132 004,99 €	15 177,66 €	147 182,65 €
2020/2021	127 562,98 €	10 796,50 €	138 359,48 €
2019/2020	127 562,98 €	10 796,50 €	138 359,48 €

Stéphane PUGIN-BRON précise que les aides étaient, les années précédentes, plafonnées au montant indiqué, ce qui n'est plus le cas à partir de l'hiver 2021/2022. Il propose de passer une nouvelle convention de financement pour la saison hivernale 2021/2022 et la saison estivale 2022, reconductible annuellement jusqu'au 31/08/2029.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette nouvelle convention.

11- Urbanisme : report de l'enquête publique du PLUi-H du 27 janvier au 28 février 2022

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que les services de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ont indiqué que l'avis de l'Autorité Environnementale sur le PLUi-H sera émis au plus tard le 25/02/2022. Il convient donc de reporter la date de lancement de l'enquête publique. En effet, l'avis, qui peut être tacite, doit être joint au dossier d'enquête. On ne peut donc lancer l'enquête sans cet avis, ni espérer

l'obtenir d'ici le 21 décembre (les avis sortent généralement sur le site de la DREAL 2 à 3 jours avant la date limite).

Il précise que cette situation est due à un manque d'information sur la procédure et à la rigidité de la DREAL : dossier envoyé le 22/09/21 à l'ensemble des PPA y compris la DREAL qui ne l'a considéré comme complet que le 25/10/21 avec la réception d'une version papier). Avec concertation avec la commission d'enquête, il est proposé que l'enquête publique se déroule du jeudi 27 janvier 2022 au lundi 28 février 2022 (sous réserve que la DREAL accepte que les annexes sanitaires ne fassent pas l'objet d'un envoi complémentaire par commune – réponse en attente).

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le mardi 14 décembre 2021 à 18h à Lullin, le mardi 11 janvier 2022 au Biot et le 8 février 2022 à Lullin.

Au Biot, le 29 novembre 2021

Le Président
Fabien TROMBERT